

ARBITRAGE Pays arabes et OHADA

9 et 10

Avril 2026



PROGRAMME

Jeudi 9 avril 2026

08h45-9h00 : Inscription et café de bienvenue

9h00-09h10 : Allocution d'accueil François-Xavier Lucas

09h10 - 09h30 : Mot d'ouverture Samaa Haridi et Laurent Aynès

09h30-11h00 : La convention d'arbitrage

Modérateur : Thomas Clay (France)

Cette session examinera les développements récents de la jurisprudence des tribunaux arabes et africains concernant le principe de compétence-compétence, y compris les injonctions « anti-suit ». Existe-il des conflits de compétence entre justice arbitrale et justice d'État ?

- *Principe universel*
- *Champ d'application*
- *L'importance du choix du siège de l'arbitrage*

Intervenants :

- **Kamal Sefrioui (Maroc - France)**
- **Affef Ben Mansour (Tunisie - France)**
- **Philippe Stoffel-Munck (France)**

11h00-11h30 : Pause-café

11h30-13h00 : Constitution du tribunal arbitral : évolution des règles relatives à la nomination des arbitres

Modérateur : Sami Houerbi (Tunisie)

Cette séance portera sur tous les aspects de la constitution d'un tribunal, notamment :

- *Statut de l'arbitre*
- *Impartialité et indépendance, comment vérifier ?*
- *Polarisation des arbitres dans les arbitrages d'investissement*
- *Divulgations de l'arbitre*
- *Conflits d'intérêt*
- *Besoin d'un code de déontologie pour les arbitres ?*
- *Le rôle des juridictions nationales dans la constitution des tribunaux arbitraux*

Intervenants :

- **Azzedine Kettani (Maroc)**
- **Samy Markbaoui (Liban)**
- **Marc Henry (France)**
- **Achille Ngwanza (France - Cameroun)**

13h00-14h00 : Déjeuner

14h00-15h30 : Choix des règles de procédure et rapport avec les normes impératives

Modérateur : Laurent Aynès (France)

Dans le cadre d'un effort plus large visant à attirer l'investissement étranger dans les différents États de la région, le nombre d'institutions arbitrales a explosé. Dans quelle mesure ces institutions ont-elles réussi à atteindre cet objectif politique global et ont-elles fourni aux acteurs commerciaux une alternative aux institutions plus établies (comme la CCI ou la LCIA) ? Comment les normes impératives interagissent-elles avec la volonté des parties de créer le processus arbitral de leur choix ?

Intervenants :

- **Xavier Favre-Bulle (Suisse)**
- **Alexander Fessas (Grèce - France)**
- **Amel Makhlouf (Algérie - France)**
- **Sylvain Bollée (France)**

15h30-16h00 : Pause-café

16h00-17h30 : Droit matériel du litige : Arbitrage et Intérêts Publics

Modérateur : Sabrina Aïnouz (Algérie-France)

Avec l'augmentation des grands projets de construction et d'infrastructure dans la région, les contrats FIDIC sont devenus la base de bon nombre de ces projets. Les tribunaux arbitraux doivent être aux prises avec des litiges impliquant des contrats FIDIC (qui sont basés sur le droit commun), tandis que le droit applicable aux litiges est le droit des juridictions de droit civil. Où les deux s'affrontent-ils ?

Intervenants :

- **Malik Laazouzi (France)**
- **Aïcha Brahma (Maroc)**
- **Olivier Bustin (France)**
- **Boris Martor (France)**

Vendredi 10 AVRIL 2026

9h30-11h00 : Collecte de preuves et de témoignages dans les arbitrages en Afrique et dans le monde arabe

Modérateur : Samaa Haridi (Egypte – US)

Compte tenu de l'influence croissante des pratiques de common law dans les procédures arbitrales internationales, il existe des risques potentiels de litiges autour de la portée de la « disclosure » dans les procédures arbitrales siégeant dans la région MENA. Le poids porte aux témoignage varie également selon la culture juridique. Ce panel examinera la manière dont les avocats et les arbitres peuvent trouver un équilibre entre la nécessité d'obtenir des informations et de présenter leurs positions, tout en tenant compte de l'approche des systèmes juridiques du siège arbitral pertinent et de la culture juridique des parties au litige.

Intervenants :

- Yasmine Lahlou (Maroc - France - US)
- Erica Stein (Belgique – US)
- Tarik Mossadek (Maroc)
- Roland Ziade

11h00-11h30 : Pause-café

11h30-13h00 : Etat des lieux de l'arbitrage OHADA, 9 ans après la réforme de 2017

Modérateur : Thomas Kendra (France-UK)

Ce panel établira un état des lieux de l'arbitrage OHADA, 9 ans après la réforme de 2017. Exemples de questions pouvant être abordées (à compléter) :

- La circulation des sentences en Afrique
- Quel siège africain pour les arbitrages africains ?
- Profil et dynamique des opérateurs et secteurs économiques africains qui recourent à l'arbitrage
- La CCJA : Cour suprême ou centre d'arbitrage ?

Intervenants :

- Mamadou Konate (Mali)
- Fatma Abdallah (Tunisie)
- Julien Fouret (France)
- Daniel Mainguy (France)

13h00-14h00 : Déjeuner

14h00-15h30 : Arbitrage d'Investissement - Futur incertain ?

Modérateur : Mathias Audit (France)

Ce panel examinera l'état de l'arbitrage d'investissement au Maroc et en Afrique, y compris le débat politique suite à la sentence dans le dossier SAMIR, et la question du mode approprié de règlement des différends pour les affaires impliquant les états souverains.

- L'arbitrage d'investissement relatif aux projets d'infrastructures en Afrique
- La sécurité juridique dans l'arbitrage d'investissement impliquant les Etats africains
- L'Etat africain demandeur à l'arbitrage existe-t-il ?
- La sécurité juridique dans l'arbitrage d'investissement impliquant les Etats africains
- Le débat politique au Maroc après la sentence dans le dossier SAMIR : l'arbitrage CIRDI n'est-il pas favorable aux investisseurs ?
- La médiation est-elle une alternative réaliste dans les arbitrages au Maroc ?

Intervenants :

- Raed Fathallah (Liban – France)
- Delphine Sztermer (France)
- Dany Khayat (France)
- Diamana Diawara (France)

15h30-16h00 : Pause café

16h00-17h30 : Sentence (questions de forme) et Exécution des sentences (Convention de New York dans le monde arabe et région OHADA)

Modérateur : Mohamed Abdel Raouf (Egypte)

Ce panel discutera des questions que les parties et les arbitres devraient prendre en compte en ce qui concerne la sentence arbitrale elle-même, et des formalités dont ils devraient être conscients pour assurer l'applicabilité de la sentence.

Il y a eu, au cours des dernières décennies, un certain nombre de décisions concernant l'exécution de sentences arbitrales où les tribunaux ont refusé d'exécuter les sentences pour des raisons qui ont été critiquées par la communauté de l'arbitrage international. Ce groupe d'experts examinera dans quelle mesure cette jurisprudence demeure en place et à quoi ressemble l'avenir de l'exécution des sentences dans le monde arabe et région OHADA.

Intervenants :

- Claire Pauly (France)
- Jalal El Ahdab (France-Liban)
- Carine Dupeyron (France)
- Jean-Baptiste Racine (France)